



**BOXE CANADA**  
**JEUX DU COMMONWEALTH 2022**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**

**Épreuve :** Jeux du Commonwealth 2022

**Date :** Du 24 juillet au 8 août 2022

**Lieu :** Birmingham, Angleterre

**Groupe d'âge :** Élite masculin et féminin

**Date de sélection :** 26 mai 2022

**Publication :** 27 avril 2022

**Supervision :** Groupe consultatif de haute performance de Boxe Canada

## **1. INTRODUCTION**

Le présent document décrit les procédures par lesquelles Boxe Canada nommera les athlètes du programme de haute performance (PHP) en vue de leur sélection par l'Association internationale de boxe (IBA) sur l'équipe canadienne de boxe des Jeux du Commonwealth 2022.

L'objectif du processus de nomination est de sélectionner des athlètes :

- (1) qui répondent aux paramètres du profil Médaille d'or et de la culture de victoire de Boxe Canada, et qui affichent les comportements et les résultats de compétition requis pour faire partie de l'élite mondiale lors de grandes épreuves;
- (2) qui sont en voie de répondre aux paramètres du profil Médaille d'or et de la culture de victoire de Boxe Canada, et qui affichent les comportements et les résultats de compétition requis pour faire partie de l'élite internationale et, à terme, de l'élite mondiale.

Pour obtenir des précisions ou poser des questions concernant le présent document, veuillez communiquer avec le directeur haute performance (DHP) de Boxe Canada.

## **2. POUVOIR DÉCISIONNEL**

- a) Le DHP est responsable des procédures de nomination. Le groupe consultatif de haute performance (GCHP) de Boxe Canada supervisera leur développement.
- b) Le DHP est responsable de l'application des procédures. Les nominations effectuées par le DHP sont supervisées par le GCHP et ratifiées par le conseil d'administration de Boxe Canada pour s'assurer que la politique est appliquée correctement et de façon juste et équitable pour tous les candidats.

## **3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE BOXE CANADA**

Pour être admissible à la sélection en vue des **Jeux du Commonwealth 2022**, l'athlète doit, en date du 26 mai 2022 :

- a) Être né entre le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et le 31 décembre 2003;



## BOXE CANADA

### JEUX DU COMMONWEALTH 2022

#### PROCÉDURES DE NOMINATION

- b) Être membre en règle de son association provinciale de boxe et de Boxe Canada au moment de la sélection et jusqu'à la fin des Jeux; à moins d'autorisation contraire, en avance et par écrit, n'avoir aucune facture en souffrance auprès de Boxe Canada à la date de sélection;
- c) Être membre de l'équipe du PHP 2022-2023, soit l'équipe nationale;
- d) Avoir lu, signé et retourné l'accord de l'athlète de Boxe Canada;
- e) Avoir lu, signé et retourné le document attestant qu'il a lu et compris les procédures de sélection pour les Jeux du Commonwealth 2022;
- f) Avoir lu, signé et retourné le document attestant qu'il a lu et compris les procédures de nomination pour les Jeux du Commonwealth 2022;
- g) Remplir les exigences antidopage du CCES;
- h) Détenir un passeport canadien expirant au moins six mois après la conclusion des Jeux du Commonwealth 2022 (le 10 décembre 2022);
- i) Répondre aux critères d'admissibilité de l'Association internationale de boxe pour représenter le Canada aux grandes épreuves internationales.

#### 4. TAILLE DE L'ÉQUIPE

L'équipe de Boxe Canada comptera un maximum de 6 membres, conformément à la politique sur la taille des équipes canadiennes pour les Jeux du Commonwealth 2022. Ces membres seront sélectionnés en fonction des critères énoncés à la section 6, et il doit y avoir un minimum de deux hommes et de deux femmes.

#### 5. CATÉGORIES DE POIDS

La présente sélection s'applique aux catégories de poids des Jeux du Commonwealth suivantes (hommes et femmes élite) :

Hommes	Femmes
51 kg	48 kg
54 kg	50 kg
57 kg	57 kg
63,5 kg	60 kg
67 kg	70 kg
71 kg	75 kg
75 kg	
80 kg	
92 kg	
Plus de 92 kg	

Maximum d'un ou une athlète par pays pour chacune des catégories de poids.



## BOXE CANADA

# JEUX DU COMMONWEALTH 2022 PROCÉDURES DE NOMINATION

## 6. CRITÈRES DE SÉLECTION DE BOXE CANADA

6.1 Les critères suivants seront utilisés pour choisir un bassin d'athlètes qui seront pris en considération pour les Jeux du Commonwealth, dans le respect de la directive énoncée à la section 4 (minimum de deux hommes et de deux femmes).

Le classement de ce bassin sera déterminé en fonction d'un processus à trois étapes, dans l'ordre de priorité suivant :

### **Étape 1 : Performances lors de compétitions internationales (en ordre d'importance)**

1. Classement parmi les cinq premières aux Jeux olympiques 2020 (2021)
2. Médaille d'or et au moins une victoire aux Championnats continentaux élite masculins et féminins AMBC 2022
3. Médaille d'argent et au moins une victoire aux Championnats continentaux élite masculins et féminins AMBC 2022
4. Médaille de bronze et au moins une victoire aux Championnats continentaux élite masculins et féminins AMBC 2022

Si la limite de six athlètes est atteinte sans égalité et que le minimum de deux hommes et deux femmes est respecté, le processus de sélection se termine ici.

**Étape 2 : S'il y a plus de six athlètes après l'étape un, la sélection se fera selon le système de points de Boxe Canada pour les compétitions internationales pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 2 avril 2022.**

<https://boxingcanada.org/wp-content/uploads/2021/01/Systeme-de-points-mars-2019.pdf>

Si la limite de six athlètes est atteinte sans égalité et que le minimum de deux hommes et deux femmes est respecté, le processus de sélection se termine ici.

**Étape 3 : Si l'équipe ne compte toujours pas six athlètes ou qu'il y a égalité après l'étape 2, la sélection se fera selon le classement de l'équipe nationale de mars 2022.**

Les athlètes seront sélectionnés en fonction du nombre de points obtenus lors du classement de l'équipe nationale de mars 2022.

Consultez l'annexe 1 pour des exemples de l'application de ces critères.

## 7. BLESSURE PENDANT LA PHASE PRÉPARATOIRE

Les athlètes sont tenus de signaler toute blessure qui nuit à leur performance et toute intervention médicale subie après leur sélection. Le médecin de Boxe Canada déterminera si l'athlète a le feu vert pour prendre part à la compétition. Un athlète qui



## BOXE CANADA

### JEUX DU COMMONWEALTH 2022

#### PROCÉDURES DE NOMINATION

n'est pas en mesure de s'entraîner au maximum de sa capacité – notamment de participer à des combats dirigés – durant les deux semaines précédant le départ pourra être retiré de l'équipe.

#### 8. SUBSTITUTS

Seuls les athlètes qui répondent aux critères énoncés aux sections 4 et 6 pourront devenir des substituts. Si un athlète sélectionné ne peut prendre part aux Jeux du Commonwealth, le prochain athlète admissible le mieux classé selon les critères énoncés à la section 6 sera nommé substitut.

Aucun substitut ne pourra être sélectionné ou ajouté après la date limite fixée par les Jeux du Commonwealth, soit le 24 juin 2022.

#### 9. ENGAGEMENT EN MATIÈRE D'ENTRAÎNEMENT ET ÉVÉNEMENTS OBLIGATOIRES

Le DHP élaborera un programme de préparation pour les Jeux du Commonwealth 2022 qui comprendra les compétitions, les camps, les tests et les activités d'entraînement.

La participation aux Jeux et l'admissibilité au financement associé sont conditionnelles à la participation active à tous les événements de ce programme. Sauf autorisation contraire préalable par le DHP, le défaut de participer aux événements peut mener à l'expulsion de l'équipe.

Voici les dates et lieux de ces événements (**sous réserve de modification**) :

- Camp d'entraînement des Jeux du Commonwealth 2022 : du 10 au 24 juillet 2022, à Belfast, en Irlande du Nord.

L'objectif de cet événement est de s'assurer que la préparation des membres de l'équipe est optimale afin de bien performer aux Jeux.

#### 10. COVID-19

Les membres de l'équipe doivent respecter les protocoles liés à la COVID-19 établis par Boxe Canada, Jeux du Commonwealth Canada et la fédération des Jeux du Commonwealth, sous peine de retrait de l'équipe.

Ces protocoles seront communiqués avant l'événement.

#### 11. RETRAIT D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE

Boxe Canada peut, à tout moment, retirer l'admissibilité d'un athlète à la sélection ou annuler sa sélection pour les Jeux du Commonwealth 2022 en raison d'un manquement à une obligation de la présente politique ou :



## BOXE CANADA

### JEUX DU COMMONWEALTH 2022

#### PROCÉDURES DE NOMINATION

- I. si l'athlète contrevient à son accord de l'athlète;
- II. en cas de violation de toute politique ou procédure antidopage de Boxe Canada, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

Si un athlète est retiré de l'équipe après la date limite imposée par les Jeux du Commonwealth (le 24 juin 2022), il ne sera pas remplacé.

#### 12. FINANCEMENT

Les dépenses pour les déplacements, l'hébergement et repas dans le cadre du camp d'entraînement seront couvertes par les frais de programme.

Toutes les dépenses engagées sur place lors des Jeux du Commonwealth 2022 seront entièrement couvertes.

Chaque athlète recevra un état financier peu après l'événement.

#### 13. APPELS

Toute nomination de Boxe Canada est assujettie à la politique d'appel de Boxe Canada, publiée sur son site Web ([www.boxecanada.org](http://www.boxecanada.org)).

#### 14. ANNONCE DE LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Boxe Canada communiquera avec tous les athlètes du PHP par courriel pour les aviser de la décision prise à leur égard. Boxe Canada annoncera ensuite l'équipe sur son site Web et via ses canaux de communication établis.

#### 15. DATES IMPORTANTES

Afin de respecter la date limite d'inscription fixée par les Jeux du Commonwealth, Boxe Canada a établi l'échéancier suivant pour son processus de sélection :

27 avril 2022	Sélection de l'équipe de Boxe Canada pour les Jeux du Commonwealth 2022
26 mai 2022	Annonce de la composition de l'équipe pour les Jeux du Commonwealth 2022
Du 10 au 24 juillet 2022	Camp d'entraînement des Jeux du Commonwealth 2022 – Belfast (Irlande du Nord)
24 juillet 2022	Arrivée aux Jeux du Commonwealth 2022 – Birmingham (Angleterre)
29 juillet 2022	Premier jour de compétition
7 Août 2022	Dernier jour de compétition
8 Août 2022	Départ de l'équipe des Jeux du Commonwealth 2022



**BOXE CANADA**  
**JEUX DU COMMONWEALTH 2022**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**

## **Annexe 1 – Exemples de l’application des critères de sélection pour les Jeux du Commonwealth 2022**

### **Exemple 1**

**Femmes :** Boxeuse A classée parmi les cinq premières aux Jeux olympiques de Tokyo  
Quatre athlètes médaillées aux championnats de l’AMBC : boxeuse A, or; boxeuse B, argent;  
boxeuses C et D, bronze

**Hommes :** Trois athlètes médaillés aux championnats de l’AMBC : boxeur E, argent; boxeur  
F, bronze; boxeur G, bronze

**Application des critères :** La boxeuse A est sélectionnée grâce à sa performance aux  
Olympiques. La sélection des cinq athlètes restants se fait comme suit, afin de respecter le  
minimum de deux hommes et deux femmes :

La boxeuse B et le boxeur E sont sélectionnés en vertu de leur médaille d’argent aux  
championnats de l’AMBC. L’équipe compte maintenant deux femmes et un homme.

Il faut ensuite sélectionner le deuxième athlète masculin. Puisque les boxeurs F et G ont  
tous deux remporté le bronze aux championnats de l’AMBC, il faut les départager selon le  
nombre de points qu’ils ont accumulés en compétition internationale entre 2019 et 2022 (y  
compris lors des championnats de l’AMBC). En supposant que le boxeur G a accumulé le  
plus de points, c’est lui qui sera sélectionné.

Les athlètes A, B, E et G font partie de l’équipe et le minimum de deux hommes et deux  
femmes est respecté. Les deux places restantes seront déterminées à l’aide des étapes 2 et  
3, sans égard au sexe. Commençons par l’étape 2, puisque trois athlètes – les boxeuses C et  
D et le boxeur F – sont à égalité, ayant gagné le bronze aux championnats de l’AMBC.

Il faut les départager selon le nombre de points qu’ils ont accumulés en compétition  
internationale entre 2019 et 2022 (y compris lors des championnats de l’AMBC). La  
boxeuse D ayant accumulé le plus de points, et les athlètes C et F étant à égalité, la boxeuse  
D devient le cinquième membre de l’équipe.

Pour déterminer qui sera le sixième entre la boxeuse C et le boxeur F, il faut passer par  
l’étape 3 : l’athlète avec le plus de points après le processus de sélection de l’équipe  
nationale 2022, peu importe le sexe.

En supposant que le boxeur F a le plus de points, il est sélectionné. L’équipe des Jeux du  
Commonwealth se compose des athlètes A, B, D, E, F et G.



**BOXE CANADA**  
**JEUX DU COMMONWEALTH 2022**  
**PROCÉDURES DE NOMINATION**

## Exemple 2

**Femme :** Boxeuse A classée parmi les cinq premières aux Jeux olympiques de Tokyo  
Une athlète médaillée aux championnats de l'AMBC : boxeuse A, argent

**Hommes :** Deux athlètes médaillés aux championnats de l'AMBC : boxeur B, argent; boxeur C, bronze

**Application des critères :** La boxeuse A est sélectionnée grâce à sa performance aux Olympiques. Les boxeurs B et C sont sélectionnés grâce à leur performance aux championnats de l'AMBC.

Une boxeuse et deux boxeurs ont été sélectionnés après l'étape 1.

Il faut ensuite sélectionner la deuxième athlète féminine pour respecter le minimum de deux hommes et deux femmes. Puisqu'une seule boxeuse a remporté une médaille aux championnats de l'AMBC, il faut départager les autres boxeuses selon le nombre de points qu'elles ont accumulés en compétition internationale entre 2019 et 2022 (y compris lors des championnats de l'AMBC).

En supposant que les boxeuses D et E sont à égalité, il faut passer par l'étape 3 : le nombre de points après le processus de sélection de l'équipe nationale 2022. La boxeuse E ayant accumulé le plus de points, c'est elle qui est sélectionnée.

Quatre athlètes, deux femmes et deux hommes, ont été sélectionnés. Les deux places restantes seront déterminées à l'aide des étapes 2 et 3, sans égard au sexe.

En supposant que le boxeur F a le plus de points en compétition internationale, et la boxeuse D et le boxeur G sont à égalité, le boxeur F est donc sélectionné.

L'étape 3, le nombre de points après le processus de sélection de l'équipe nationale 2022, sera utilisée pour départager la boxeuse D et le boxeur G.

En supposant que le boxeur G a le plus de points, il est sélectionné. L'équipe des Jeux du Commonwealth se compose des athlètes A, B, C, E, F et G.

**Note :** *Après le processus de sélection de l'équipe nationale 2022 (étape 3), il n'y a plus d'égalité entre les boxeurs et les boxeuses. Il n'y a donc pas de bris d'égalité supplémentaire pour 2022. Par contre, si nous utilisons un système similaire à l'avenir, il y aurait un autre bris d'égalité si des athlètes sont encore à égalité après l'étape 3.*